LA VIE RÉSERVE AUTANT DE SURPRISES QUE LE CINÉMA

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Il voulait peut-être imiter ma signature dans son recueil d'autographes », dit Ramon en riant. Mais il fit installer immédiatement une alarme contre les cambrioleurs.

La veine de Carole Lombard

Quatre « cowboys » avaient promis à Carole LOMBARD de lui apprendre à dompter un « broncho » ce petit cheval sauvage des prairies. Ils sortirent l'animal de l'écurie ; mais celui-ci commença immédiatement à ruer et à faire des sauts terribles. Les quatre hommes réussirent cependant à le maintenir et ils placèrent Miss LOMBARD sur la selle, attachant ses pieds sous le ventre de la bête. Lorsque les « cowboys » lâchèrent le cheval, elle s'attendait à être projetée en l'air, à être tuée peut-être. Mais le cheval rentra tout tranquillement dans son écurie et se mit à manger du foin !

Christians « femme bandit »

Mady CHRISTIANS, la charmante vedette viennoise qui a été engagée dernièrement par les studios de la Metro-Goldwyn-Mayer, rentrait seule chez elle un soir, dans sa voiture. Ne connaissant pas très bien la route, elle s'arrêta à un croisement de chemins pour lire un signe indicateur. Elle n'avait pas plus tôt arrêté son auto qu'une autre voiture, occupée par deux agents de police, se rangea à côté d'elle, et les agents la sommèrent de se rendre, la prenant pour une « femme-bandit » ! Mais elle réussit cependant à leur prouver son identité.

Les paons de Carrillo

Leo CARRILLO fut réveillé un matin par des coups répétés sur la porte-fenêtre de sa chambre. Il se leva, s'apprêtant à affronter un cambrioleur. Mais lorsqu'il ouvrit la porte, il ne put rien voir. Le lendemain matin, le même incident se produisit. Intrigué, CARRILLO s'approcha silencieusement, un fusil à la main. D'étonnement, l'arme lui tomba des mains lorsqu'il vit deux de ses paons s'admirant dans la vitre. Maintenant, les paons ont leur propre miroir dans le jardin, et CARRILLO peut dormir le matin !

NOEL TRAGIQUE AUX ÉTATS-UNIS

Assassinats, suicides, incendies, accidents, ont causé de nombreuses morts

La liste des crimes et accidents enregistrés aux Etats-Unis durant la fête de Noël est l'une des plus tragiques de l'histoire américaine.

On n'a pas compté, en effet, moins de 26 assassinats, 24 suicides, 22 incendies graves, 12 noyades et 7 accidents d'aviation. En outre, 88 personnes ont trouvé la mort dans des accidents de la rue et de la route. Ce tragique bilan compilé par les polices des divers Etats se termine par cette rubrique : Fatalités diverses, 14 morts.

9013

L'ASSASSINAT DE KIROV

On affirme, à Moscou, qu'il devait servir de signal à un mouvement antisoviétique

De l'« Agence Tass » :

« On publie l'acte d'accusation de Mikolaev et des autres inculpés de l'assassinat de Kirov. L'instruction a établi que, malgré la capitulation de l'ancien groupe anti-soviétique Zinoviev, le travail secret des membres les plus actifs de ce bloc n'avait pas cessé. Continuellement même jusqu'à ces derniers temps, cette activité s'est intensifiée particulièrement pendant la période de 1933-1934, lorsqu'à Leningrad se forma un groupe secret contre-révolutionnaire terroriste, composé d'anciens membres du groupe Zinoviev, ayant à sa tête le centre de Leningrad ; l'activité de ce groupe avait pour tâche principale de désorganiser la direction du gouvernement soviétique, au moyen d'actes terroristes contre les principaux dirigeants du pouvoir soviétique et d'aboutir, par ce moyen, à la modification de la politique actuelle dans l'esprit dit zinoviev-trotzkiste.

» Ayant perdu tout espoir dans l'appui des masses représentant le groupe antisoviétique, les membres de ce groupe, désespérant d'atteindre leurs buts, entrèrent dans la voie de la terreur directe.

» L'instruction a établi que le groupe n'espérant pas que le meurtre de Kirov servirait de signal à un mouvement intérieur du pays contre le parti communiste de l'U. R. S. S. et contre le pouvoir soviétique, comptait sur l'aide directe du dehors, sur l'intervention de l'armée et sur l'appui de certains Etats étrangers. L'espoir d'une intervention comme seul moyen de renverser le pouvoir, caractérise de façon éloquente les opinions de l'accusé Mikolaev, qu'il ne cachait pas à son entourage ».

TERRIBLE CATASTROPHE AUX ÉTATS-UNIS

L'explosion d'une locomotive a fait 35 victimes

A Montgomery (Virginie occidentale), la locomotive d'un train ouvrier transportant des mineurs a fait explosion.

Quinze mineurs ont été tués ; une vingtaine d'autres ont été grièvement blessés. Des corps déchiquetés ont été projetés à une grande distance.

LE CAMBRIOLAGE DE SÈVRES

OU LE VAUDEVILLE APPARAIT PLUS QUE LE DRAME

Les singulières gouvernantes du rentier assailli pourraient expliquer bien des choses

Cette agression contre un riche propriétaire, M. Bernard Padberg, que des cambrioleurs ligotèrent dans sa villa, 13, rue Gustave-Guillaumet, est apparue à la suite de l'enquête, beaucoup moins tragique que les premières constatations l'avaient révélée, on peut même dire que par certains côtés, elle offre le caractère d'une aimable fantaisie vaudevillesque.

Le champ des recherches semble vaste et la tâche des policiers ne sera pas aisée. En effet, M. Padberg, ancien propriétaire d'une grande maison de la rive gauche, possède à Paris, dans le quartier de l'Etoile, un luxueux appartement mais grand amateur de sport, de marche, surtout, le propriétaire délaissa en partie, il y a deux ans, son appartement de Paris pour venir s'isoler à l'orée des bois de Ville-d'Avray ; il fit donc édifier à cette époque sa maison.

« Si elle offre quelques désagréments, elle me permet de respirer tout à mon aise, la vue et l'air y sont autrement meilleurs qu'aux Champs-Elysées, disait-il fort justement pourtant un pavillon de deux étages et comportant plusieurs pièces nécessite un entretien sérieux ».

C'est alors que M. Padberg, qui est célibataire, songea qu'il était nécessaire qu'une femme assurât la surveillance des travaux domestiques.

Il s'ouvrit de son dessein à un nommé Riri, fort connu dans les boîtes de Montmartre.

Celui-ci, sans se démonter, assura qu'il trouverait facilement dans le cercle de ses relations une jeune femme qui répondrait à merveille aux désirs manifestés par son interlocuteur et l'on vit alors défiler dans le pavillon de la rue Gustave-Guillaume, d'inattendues gouvernantes.

Jeannette, Lily, Mado et leurs amis...

Une Jeannette, une Lily, une Mado, dont les allures autant que les noms attestaient que c'était bien la première fois qu'elles remplissaient un tel rôle. C'étaient en effet de bien singulières gouvernantes que les protégées de Riri.

Un jour, pendant une absence de M. Padberg, Lily avait invité toute une bande à venir passer la journée dans la villa.

La cave fut mise fortement à contribution, ce qui déclencha des cris et des chants, démontrant que la joie la plus grande régnait dans la demeure.

Un autre jour, Mado, debout sur la terrasse supérieure du pavillon, tirait des coups de revolver dans le jardin.

« Mon maître, disait-elle, m'a appris à manier une arme et je m'exerce sur les arbres ».

Ne faut-il pas voir dans l'entourage de l'une de ces femmes, parmi même plusieurs familiers, les auteurs de l'agression ? On est tenté de le supposer.

Il est certain que l'une des anciennes gouvernantes, après avoir quitté Sèvres partit pour le Nord. On pourrait rapprocher de ce déplacement la phrase de l'un des malfaiteurs qui, après avoir empoché les 1.400 francs trouvés dans le coffre de l'armoire à glace, prononça :

« C'est peu, cela ne vaut pas le déplacement et ne paie même pas notre essence ».

Ces mots énigmatiques laisseraient supposer que, bien renseignés, les bandits avaient entrepris un voyage assez long pour venir opérer à Sèvres où ils croyaient sûrement trouver la grosse somme.

L'AFFAIRE DU BRACELET DE Mlle COTILLON

La jeune femme a été confrontée avec le financier Dubois tandis que M. Bru, juge d'instruction, interrogeait Hobart

M. Bru, juge d'instruction, a interrogé, hier après-midi, le financier Louis Hobart, arrêté comme on sait, dans l'affaire du bracelet de Mlle Cotillon.

Le magistrat lui a donné connaissance du rapport de l'expert joaillier Féror, qui retrouva, en Angleterre, la trace du bijou. Dans son rapport, l'expert fait ressortir notamment le rôle suspect joué en Angleterre par Mme Hobart-Combe, sœur du financier, et de la mère de celui-ci. Il est probable que la Justice va s'en inquiéter.

Pendant ce temps, dans le cabinet de M Benon, Mlle Cotillon a été confrontée avec le financier Georges Dubois, arrêté, lui aussi. Il s'agissait, cette fois, des circonstances dans lesquelles Mlle Cotillon acheta 700.000 francs un paquet d'actions du Cercle d'Iéna, que Dubois avait payées, l'année précédente, 200.000 fr.

Quatre jeunes filles noyées dans le naufrage d'un bac

A Puebla de Montalban, un bac sur lequel une automobile traversait le Tage, a chaviré. Quatre jeunes filles qui occupaient la voiture se sont noyées. Elles faisaient partie de la domesticité de l'ex-duc de Santona.

TENTATIVE DE SABOTAGE SUR LA LIGNE LYON-GENÈVE

Près de la gare de Lavalbonne (Ain), sur la ligne de Lyon à Genève, des malfaiteurs ont tenté de bloquer une aiguille à l'aide de morceaux de fer.

Le mécanicien du rapide Bordeaux-Milan a ressenti une secousse au passage de cette aiguille et a constaté à son arrivée en gare, d'Amberieu que sa locomotive avait subi diverses avaries.

La gendarmerie de Montluel a ouvert une enquête.

LES FUNÉRAILLES DE CHAMPSAUR TROUBLÉES PAR LE FILS DU ROMANCIER

Un incident inouï s'est produit, à Paris, au cimetière du père Lachaise, aux obsèques du romancier Félicien Champsaur.

A peine M. André Delacour avait-il quitté la tribune funèbre qu'un homme d'une trentaine d'années, vêtu de gris clair, montait posément et, d'une voix calme et nette, apostrophait ainsi l'assistance :

« Puisque je suis ici devant les amis de Félicien Champsaur, je tiens à leur dire que je suis son fils, le docteur André Champsaur. Je vais répandre un torrent d'injures que Félicien Champsaur déversa sur ma mère et sur moi ! Je... »

Mais les protestations indignées furent telles que l'orateur dut interrompre le panégyrique à rebours. Le brigadier du four crématoire intervint. A sa vue, M. André Champsaur n'insista pas, il s'en alla, et la cérémonie prit fin en présence d'un nombre restreint de personnes, parmi lesquelles on reconnaissait MM. Ferenczi et Albert Cremieux.

Une telle scène dans un cimetière de Paris ! Non, le romantisme, le plus sombre romantisme n'est pas mort.

LE IIIe TIRAGE DE LA LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Il aura lieu ce soir, au Grand Théâtre de Lille

Le 3e tirage de la Loterie des Régions Libérées aura lieu aujourd'hui, à 20 h. 30, au Grand-Théâtre de Lille. Le public y est naturellement invité. Les portes du Grand-Théâtre s'ouvriront pour lui à 19 h. 45. L'émouvante cérémonie du tirage commencera à 20 h. 30 très précises. Elle sera radiodiffusée par Radio P.T.T. et par le Poste Parisien, qui a tenu à donner un reportage intégral de cette manifestation supérieurement intéressante. Les sans-filistes auront donc le loisir de suivre, à travers leur diffuseur, les fantaisies du hasard.

On révélera les billets gagnants des séries 16 à 20 incluses.

LA LOTERIE SERA-T-ELLE RECONDUITE EN 1935 ?

Une importante réunion tient d'avoir lieu au Groupe Interparlementaire des Régions Dévastées que préside M. le Sénateur HAYEZ. Une délégation de l'Association des Maires des Régions Libérées à laquelle s'était joint M. BROM, Député du Haut-Rhin, a demandé aux Parlementaires d'appuyer les démarches qu'ils se proposent d'entreprendre auprès du Gouvernement pour trouver, par la continuation de la Loterie des Régions Libérées, les ressources nécessaires au règlement de certains cas litigieux et au financement de travaux d'utilité publique afin de combattre le chômage.

On voit sur notre photo, autour de M. Lucien HUBERT, ancien Ministre et Vice-Président du Sénat, MM. les Sénateurs POTIE, BOURDEAUX, DESJARDINS, DE LA GRANGE, RILLART DE VERNEUIL, JOVELET, Ed. ROUSSEL ; MM. les Députés LACOURT, BROM, LEDOUX, DELIGNE, Ancien Ministre, TAILLIANDIER et COURTEHOUX ; MM. Marcel BRAIBANT, Président de l'Association des Maires des Régions Libérées ; LARTIZIEN, Maire de Saint-Quentin ; LOUIS-LOUIS, Maire d'Hasnon ; Louis SCULFORT, etc...

LES CRÉANCIERS DE « CITROEN » SE SONT RÉUNIS HIER

Ils ont décidé de confier à leur comité le soin de défendre leurs intérêts

Hier après-midi, à 15 heures, à la salle Wagram, s'est tenue une réunion des créanciers, fournisseurs et entrepreneurs de la Société André Citroën, sous la présidence de M. Goudart, président de la Chambre Syndicale des Fabricants d'Accessoires pour automobiles.

Des exposés ont été faits par MM. Goudard, Mole, président de la Chambre Nationale du Commerce de l'automobile, et le baron Petiet, président de la Fédération automobile.

La mission du Comité

« Groupons-nous, restons unis », a déclaré M. Goudard dans son exposé, avant de définir la mission qu'aura à remplir le Comité, c'est-à-dire :

1° Rechercher les deux contrôleurs à présenter à l'assemblée générale des créanciers, le 10 janvier, au tribunal de commerce.

2° Intervenir auprès des organismes compétents pour sauvegarder les droits et les intérêts de tous les créanciers, et notamment de ceux qui se trouvent plus particulièrement gênés.

3° Se tenir en contact avec la direction de la Société Citroën et avec les liquidateurs pour coopérer au maintien de l'activité des usines.

4° Etudier, en liaison étroite avec les dirigeants de la société, les propositions concordataires dont les créanciers souhaitent connaître les grandes lignes le plus tôt possible.

Les principales suggestions

M. Mole a déclaré qu'il restait convaincu que l'intérêt des créanciers, fournisseurs et agents dépendait de l'organisation qui sera créée pour remettre en marche les usines et surtout des méthodes qui seront employées afin d'en obtenir un meilleur rendement. « Il faut renoncer, a-t-il dit, à tout fabriquer et à trop fabriquer. »

Le baron Petiet, au nom de l'industrie automobile tout entière, a déclaré que les constructeurs français avaient compris que leur devoir et leur intérêt étaient de secourir la Société Citroën.

« Le Gouvernement, a-t-il dit, a envers elle une position favorable, l'union de tous fera le reste. »

Après avoir réclamé l'assainissement du marché, des remises uniformes aux agents, il a fait, en terminant, un pressant appel à l'union et à l'organisation de l'industrie automobile française afin de sauver la Société Citroën, « un des plus beaux fleurons de l'industrie de notre pays. »

Puis, différents orateurs sont montés à la tribune, notamment M. Mattel, de Marseille, qui, au nom des concessionnaires Citroën, a réclamé pour eux, à l'avenir, « une place sur l'estrade, car, a-t-il déclaré, ils ont joué un grand rôle et ont leur mot à dire dans l'affaire. »

« Le dépôt du bilan, a-t-il constaté, n'a encore eu aucune répercussion commerciale. Donnez-nous les moyens de travailler ; le client nous reste. »

M. Archer, ingénieur, a provoqué des mouvements divers et donné naissance à quelques incidents à cette réunion qui, jusqu'alors, s'était déroulée dans le plus grand calme, en exposant à la tribune une des nombreuses théories qui lui sont chères, celle dont il est l'auteur, sur les liquidations judiciaires.

L'ordre du jour

Un ordre du jour a été lu à la fin de la réunion.

« Cette réunion, dit l'ordre du jour, approuve la proposition faite par son président de faire toute confiance à un comité groupant les représentants des principales industries créancières : métallurgie, pneumatiques, accessoires, carrosseries, tissus, peintures, outillages, carburants, machines-outils, entrepreneurs.

» Elle a pris acte de l'unité de vues manifestée la veille, dans une réunion préparatoire, par les membres de ce comité.

» L'assemblée des créanciers exprime sa volonté que, comme base de reprise des affaires, les fournisseurs puissent avoir la certitude absolue d'un paiement rapide pour leurs fournitures à venir.

» Elle est convaincue qu'une telle assurance ne peut être obtenue que si elle est apportée par une aide financière extérieure, à la Société Citroën, sous une forme quelconque et donnant l'argent frais indispensable à la réalisation de ce programme. »

LES REVENDICATIONS DES MINEURS BELGES EN MATIÈRE DE PENSION

Une délégation ouvrière les a exposées hier au premier Ministre et au Ministre du Travail

Une délégation de la Centrale des mineurs socialistes, conduite par les députés Delattre et Lombard, et à laquelle s'étaient joints MM. Vandervelde, président, et Delvigne, secrétaire du parti ouvrier belge, ainsi que M. Mertens, sénateur et secrétaire général de la commission syndicale, a été reçue hier matin par MM. Theunis, premier ministre, et Rubbens, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale. L'objet de la démarche était d'exposer les revendications des ouvriers mineurs en matière de pension, à la suite de l'arrêté pris ces jours derniers et modifiant le régime des pensions des mineurs.

C'est M. Delattre, député, qui a fait l'exposé des revendications de ses mandants. Les ouvriers mineurs socialistes acceptent l'augmentation de la cotisation, augmentation que les patrons rejettent. Aucun accord n'est intervenu.

Le premier ministre a promis d'examiner attentivement l'aide-mémoire que lui a remis la délégation.

UNE MAISON DE BONNETERIE DE CAMBRAI A LICENCIÉ SON PERSONNEL

Un établissement situé rue du Château d'Eau, à **Cambrai**, où de nombreux ouvriers étaient occupés à la fabrication d'articles de bonneterie, a licencié faute de travail et d'écoulement de ses produits, une grande partie de son personnel.

Celui-ci est composé en grande partie d'ouvriers et ouvrières habitant le dehors. Mais, pour **Cambrai**, c'est 60 chômeurs qui sont venus s'ajouter sur la liste du chômage, liste qui compte actuellement 540 inscrits et il paraît, malheureusement, que ce n'est pas tout d'autres firmes ayant l'intention, à fin d'année, de licencier du personnel, ce qui ne fera qu'aggraver une situation qui n'est déjà pas des plus brillantes.

LA SOLUTION D'UN CONFLIT DU TEXTILE A ROUBAIX

Hier, dans le bureau de M. Robert, inspecteur du Travail à Roubaix, a été signé un accord entre M. Lefour, directeur de la Filature Roubaisienne, 90, rue du Collège, d'une part, et MM. les ouvriers fileurs et rattacheurs du même établissement, d'autre part, ces derniers représentés par M. Arthur Debarge et M. Herbin Ferdinand.

La diminution de 0 fr. 15 qui avait été proposée est suspendue et les salaires restent ce qu'ils étaient avant la grève, pour tout le personnel de la filature.

Le directeur de l'usine se réserve le droit de reprendre la proposition de diminution de 0 fr. 15 à l'heure, au cas où deux filatures de laines de Roubaix feraient subir à leur personnel, fileurs et rattacheurs, une diminution.

Le travail reprendra le mercredi 2 janvier 1935.

UN CHARRETIER ÉCRASÉ PAR SON CHARIOT PRÈS D'AMIENS

M. Roger Duhamel, 34 ans, domicilié, à Petit-Laviers, revenait des champs chez son patron, M. Fourdrinois, conduisant un chariot rempli de pulpes. Il traversait le village de Cambron quand, voulant monter sur un cheval, il glissa et roula sous son attelage. Une des roues lui passa sur le corps et le malheureux ne tarda pas à succomber.

L'HORRIBLE MORT D'UNE SEPTUAGÉNAIRE A TILLOY

Mme veuve Henriette Reboulle, âgée de 74 ans, habitait seule à **Tilloy**, près d'Abbeville, et était souvent sujette à des malaises ; de plus, elle se mouvait difficilement. Elle s'était donc installée près de la cheminée où brûlait un feu de bois et se lavait les jambes, lorsqu'elle fut prise d'un étourdissement et tomba sur le feu. La pauvre vieille ne pouvant se dégager fut bientôt entourée par les flammes et transformée en torche vivante.

Plus tard, dans la journée, des voisins inquiets de ne pas l'apercevoir, la trouvèrent aux trois quarts carbonisée.

UNE TRIPLE NAISSANCE A AUBRY

Cela porte à quatre, le nombre d'enfants nés cette année dans un ménage de cultivateurs

Il y a quelques semaines, c'était à **Denain**, hier ce fut à **Aubry**, village proche de **Valenciennes**, que se produisit « l'événement », en l'occurrence la naissance de trois jumelles. Fait curieux : la venue au monde porte à quatre pour l'année 1934 les naissances dans ce ménage d'honorables cultivateurs d'Aubry, les époux Depretz-Bouet.

M. Depretz Henri, originaire d'Hornaing, a épousé il y a deux ans, Mlle Boué, d'Aubry et le jeune couple est installé à la ferme Saint-Martin, à Aubry, où reste également Mme Bouée mère.

Au début de l'année, au mois de février, la naissance d'un fils que l'on prénomma Bernard, vint combler les vœux de M. et Mme Depretz, malheureusement au lendemain même de son baptême, l'enfant succomba à des convulsions internes.

Et voici qu'hier, trois fillettes sont nées ; à dire vrai, leur naissance n'était prévue que pour le mois de février, mais les jumelles qui pèsent, ensemble, 10 livres, sont fort bien conformées et toute la maison est dans le ravissement.

Les trois poupons que la sage-femme, Mme Lebrun a baptisées dès leur venue au monde, reposent, couchées dans un moelleux lit d'ouate, auprès de la maman, un peu affaiblie, mais si heureuse !

Les trois fillettes ont reçu les noms de Noella, Stella et Lucia, et pour les reconnaître, on a mis à chacune d'elle un ruban avec une médaille pieuse, ruban rouge pour Noella, blanc pour Stella, bleu pour Lucia.

Déjà, l'on pense à la grande fête que l'on fera pour le baptême, un baptême monstre avec trois baptisées, trois parrains, trois marraines et toute la famille !

Nous avons voulu féliciter les parents si heureux et nous formons des vœux pour que Noella, Stella et Lucia aient santé et bonheur.

APRÈS LE PROCÈS DES FRANCISTES A VALENCIENNES

Nous avons relaté d'une manière absolument « photographique » les débats du procès, à Valenciennes, des dix francistes poursuivis pour dépôt d'armes.

L'un des prévenus, M. Ramelot, protesta contre les renseignements fournis par la police sur son compte, renseignements publiés au cours de l'audience par M. Adnet, président le tribunal.

Aujourd'hui, M. A. Pierret proteste à son tour contre les renseignements donnés et il dit notamment : « Marchand forain, patenté, régulièrement inscrit au Registre de Commerce, je m'élève avec force contre de telles insinuations. »

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 28 décembre. — Soleil : lever, 7 h. 46 ; coucher, 15 h. 56 ; Lune : lever, 10 h. 56.

Aujourd'hui : Saints-Innocents. — Demain : Sainte-Eléonore.

METEOROLOGIE — Station de Lille. — Observations faites le 27 décembre 1934, à 18 h. : Baromètre : 758 mm. 7 ; hausse depuis la veille, à 18 h. : 5 mm. 6 ; Thermomètre : Fronde : 0.5 ; Minima : 0.0 ; Maxima : 10.1 ; Etat hygrométrique : 95 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 2 mm. 2 ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : couvert ; pluie ; Prévisions pour aujourd'hui : Frais ; quelques pluies.

NOMINATIONS. — Ont été nommés : Notaire à la résidence d'Arras : M. Cavillon, en remplacement de M. Trancour ; huissier du tribunal de première instance de Valenciennes : M. Catrice, en remplacement de M Martin.

A LA PRÉFECTURE DU NORD. — Comme les années précédentes, il n'y aura pas de réception officielle à la Préfecture du Nord à l'occasion du Nouvel An.

DEUIL. — On annonce la décès de M. Achille Chaon, ancien président du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, survenu à Felleries, le 26 décembre 1934, après une courte maladie. M. Charon, ancien industriel, était âgé de 79 ans. Il était délégué cantonal, officier d'Académie, chevalier de la Légion d'Honneur il était entré au Conseil d'arrondissement en juillet 1904 et représentait le canton d'Avesnes-Nord. Il fut élu vice-président en 1914 et président en 1924.

Ses funérailles auront lieu samedi 29 décembre, à 10 h., en l'église de Felleries.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Un attelage tamponné par un camion-auto à Sars-et-Rosières

Un tué et deux blessés

Mercredi, vers 18 h. 45, un habitant de Sars-et-Rosières venait de quitter **Rouult** et s'en retournait chez lui tranquillement avec son garçon, âgé de 15 ans, assis à ses côtés, ainsi qu'avec son épouse, âgée d'une cinquantaine d'années et placée sur la banquette arrière de leur léger cabriolet traîné par un cheval, quand, sur la route d'**Orchies à Valenciennes**, l'attelage fut subitement tamponné par un camion-auto de 5 tonnes, roulant dans la même direction. Le choc fut terrible. La voiture hippomobile fut projetée sur le trottoir de droite de la route avec ses occupants : M. Casimir Basiez, sa femme et son fils, tous trois domiciliés à **Sars-et-Rosières**.

Atteints de blessures légères, MM. Basiez père et fils, reprirent rapidement connaissance, mais étendue sur l'herbe humide, leur épouse et mère, Mme Basiez, ne semblait plus donner signe de vie. M. le docteur Delgrange, de **Landas**, appelé aussitôt, ne put que constater le décès ; la malheureuse était morte d'une fracture du crâne provoquée par le heurt de la tête contre la bordure du trottoir.

Jusqu'à la nuit, les gendarmes de la brigade de **Saint-Amand** restèrent sur les lieux pour enquêter en présence du maire de **Sars-et-Rosières**, M. Wattebled, ami de M. Basiez. Il avait lui-même été la victime d'un accident semblable, il y a peu de temps, accident qui avait occasionné une fracture du bassin.

L'auteur du tamponnement de mercredi, M. Jean Ledrôle, demeurant à **Onnaing**, chauffeur au service de M. François, maire de **Crespin**, et minotier, en a expliqué les causes aux gendarmes qui l'interrogeaient.

Sur cette route noire, que sillonnaient en sens inverse quantité de voitures, il roulait à 25 km. à l'heure, venant de **Roubaix-Lille-Orchies**. Ses phares étant en veilleuse, il n'avait pas aperçu la petite lanterne rouge dont la flamme vacillait derrière le cabriolet. De bonne foi, M. Ledrôle prétendait même que la voiture n'était pas éclairée ; des témoins affirmèrent pourtant le contraire.

L'accident est regrettable, mais dans l'intérêt de tous, une leçon de ce nouveau drame de la route doit être retenue :

L'éclairage de certaines voitures hippomobiles et bicyclettes est notoirement insuffisant. Il ne suffit pas de se mettre en règle en possédant un feu rouge à l'arrière, il faut encore que le feu rouge soit suffisamment puissant pour attirer l'attention du conducteur du véhicule qui suit. Et ce n'est pas toujours le cas, fort malheureusement.

Un manœuvre tué par une auto près de Roye

Dans la soirée d'hier, un accident mortel s'est produit non loin de l'importante Sucrerie Lebaudy, installée près de **Roye**.

Une équipe venait de quitter le travail et les ouvriers regagnaient leur domicile. A cet instant, chaque jour, la route est encombrée par de nombreux camions et la circulation est particulièrement difficile. Un manœuvre de l'usine, M. Edgard Broyard, âgé de 58 ans, regagnait son domicile, rue Saint-Gilles, à Roye, lorsqu'il fut heurté et renversé par un lourd camion conduit par M. Clovis Papin, chauffeur au service de la Maison Desmarais. Le manœuvre passa sous les roues du véhicule et fut tué sur le coup. Des camarades s'empressèrent aussitôt, mais ne purent que constater le décès. Le malheureux avait eu la tête à peu près sectionnée.

Les gendarmes de Roye ouvrirent aussitôt une enquête. Ils entendirent M. Papin, qui leur déclara qu'au moment de l'accident, et alors qu'il ralentissait l'allure de son véhicule, il avait été ébloui par les phares d'une autre automobile venant en sens inverse et qu'il n'avait pu apercevoir M. Broyard. Cette déclaration a d'ailleurs été confirmée par plusieurs témoins.

Le Parquet de Montdidier s'est rendu sur les lieux.

Suites mortelles de l'accident de Manancourt

Ainsi que nous l'avons annoncé il y a quelques jours, M. Joseph Reynaert, 31 ans, originaire de Soignies (Belgique), a été heurté et renversé non loin de la Raperie de **Manancourt**, par un camion auto conduit par le chauffeur Cabuzel.

M. Reynaert, qui avait été transporté à l'Hospice de Péronne, dans un état très grave, vient de succomber des suites d'une fracture du crâne. Il laisse une femme et deux enfants.

Mort du soldat Bavay victime de l'accident de Valenciennes

Nous avons relaté le grave accident survenu au Chemin de Ceinture, au soldat cycliste du 43e R.I. Pierre Bavay, de **Maing**, pris en écharpe par une automobile conduite par M. Bodart, boucher à **Marly** ; le cycliste était tombé sur le trottoir et s'était fracturé le crâne.

Bavay a été transporté d'urgence à l'Hôpital Militaire de Lille, où il dut subir l'opération du trépan.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, l'infortuné soldat n'a pu survivre à sa blessure et a succombé des suites d'une fracture du crâne.

Une fillette tuée par une auto à Roubaix

Un pénible accident dû à une imprudence d'enfant s'est produit hier, à **Roubaix**.

A 16 h. 30, au Cercle « La Solidarité », qui a son siège au 123 du boulevard de Belfort, devait avoir lieu une distribution de friandises à l'occasion de la Noël et dès 14 heures un grand nombre d'enfants stationnait déjà à proximité de l'immeuble.

En attendant la petite fête, gamins et gamines jouaient sur le trottoir. Soudain, une fillette de 8 ans, Paulette Vanreusen, traversa la chaussée, puis aussitôt partit à reculons et tomba sur le sol, au moment où elle se trouvait près de la voie du tramway.

Au même instant arrivait du boulevard de Beaurepaire, une auto pilotée par M. Spreux, 52 ans, entrepreneur de couverture et plomberie, qui a son atelier au 129 du boulevard de Belfort, et qui demeure rue de la Gare, à **Estaimbourg** (Belgique).

M. Spreux, qui roulait à faible allure, bloqua ses freins, mais malheureusement un phare atteignit à la tête la pauvre fillette, qui s'affala.

Des témoins de l'accident se précipitèrent et relevèrent la gamine qui fut transportée dans une maison voisine, tandis qu'on allait chercher le docteur Lepiat.

Malheureusement, les soins du praticien furent inutiles et la fillette qui avait eu le crâne fracturé, succombait quelques minutes plus tard. Mme Vanreusen, qui demeure non loin, au 96, rue des Longues-Haies, fut bientôt sur les lieux et ce fut devant le cadavre de son enfant une scène déchirante, des parents et amis durent emmener la malheureuse mère.

M. Puel, commissaire de police du 5e arrondissement, qui mena l'enquête, recueillit des dépositions de témoins qui déclarèrent que l'automobiliste roulait doucement et avait stoppé presque sur place.

La voiture, cause de l'accident, a été mise en fourrière, tandis que l'ambulance emportait le petit cadavre à la morgue de l'hôpital de la Fraternité.

L'AFFAIRE DES BIJOUX DU TOUQUET

« Nous sommes vendus » a dit Bony au financier Faillant avec qui il a réussi à s'entretenir dans les couloirs du Palais

Le 15 décembre dernier, l'inspecteur Bony et le financier escroc Henri Faillant étaient confrontés chez M. Normand, juge d'instruction, pour l'affaire de corruption de fonctionnaires concernant les bijoux du Touquet. On constata qu'Henri Faillant, une fois arrivé par la souricière, accompagné d'un garde, était suivi à quelques secondes par l'inspecteur Bony, lui-même, qui avait emprunté ce chemin inaccoutumé. Une enquête fut ouverte par le parquet. Le garde reconnut que les deux hommes avaient échangé quelques mots. Bony ayant dit notamment : « Nous sommes vendus ».

D'autre part, Faillant, par la suite, s'était entretenu pendant plusieurs heures avec sa femme, dans le couloir de l'instruction, bien que M. Normand ne lui ait donné aucune autorisation.

L'enquête se poursuit pour savoir si Faillant et Bony ont pu, de la sorte, préparer un plan de défense. En attendant, le colonel commandant la garde républicaine a suspendu momentanément de ses fonctions au palais, le garde dont la loyauté a été surprise par les deux co-inculpés.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Un huissier mal reçu à Calais

Louis Legendre et son beau-frère Antoine Sotner, commerçants à **Calais**, avaient fort mal reçu l'huissier venu, à la requête du Percepteur, pratiquer une saie chez eux.

Aussi, le tribunal de **Boulogne** les condamna-t-il chacun à 200 francs d'amende pour outrages à officier ministériel.

Devant la Cour, les prévenus exposent que commerçants de détail, leurs affaires ont périclité, malgré leur travail, en raison de la crise économique qui sévit particulièrement à Calais. Et leur situation est devenue à ce point critique qu'ils ne peuvent plus acquitter leurs impôts. Et devant l'attitude féroce du percepteur, ils se sont laissés aller, dans un mouvement de colère, à insulter l'huissier, Me Beaugrand.

Me Moithy, qui les défend, soutient cette thèse et plaide l'indulgence.

La Cour confirme le jugement de Boulogne, mais accorde le bénéfice du sursis aux deux délinquants.

Echo d'une manifestation à Roubaix

Henri Baril a été condamné à trois mois de prison par le tribunal correctionnel de **Lille**. On lui reprochait d'avoir injurié, au cours d'une manifestation à **Roubaix**, le lieutenant de garde mobile Plaisant.

Me Wormser, qui défend le prévenu devant la Cour, expose que son client s'est borné à crier, pendant la manifestation : « Retirez la garde mobile ».

Par contre, l'avocat général Bornet indique, lui, que l'attitude de Baril vis-à-vis de l'officier, fut scandaleuse. Pendant plus d'une heure Baril ne cessa d'insulter le lieutenant Plaisant.

La Cour confirme le jugement d'instance.

Les petits bars à Boulogne

Jean Montuis, chauffeur de taxi, et son amie Charlotte Boulanger, épouse Destrée, ont été poursuivis pour excitation à la débauche et condamnés par le tribunal de **Boulogne** chacun à un mois de prison et 500 francs d'amende.

Ils exploitaient à **Boulogne** un débit situé quai du Bassin et portant l'enseigne « Au Navigateur ».

La police avait remarqué que cet établissement de minime importance employait plusieurs serveuses, lesquelles, étant donnés leurs gages insignifiants, devaient avoir de louches moyens d'existence.

La maison fut donc surveillée et l'enquête aboutit à la conclusion que l'on sait avec, en outre, la fermeture du cabaret.

En appel, l'affaire est plaidée par Me Reisenthel, qui estime que Charlotte Boulanger, sa cliente, a été la victime de concurrentes jalouses, et par Me Jardel, qui indique que Montuis vivait, lui, de son métier de chauffeur.

D'après l'avocat, la prévention ne repose que sur les témoignages de gens tarés et de serveuses congédiées.

La Cour rendra son arrêt le 4 janvier.

Le lait mouillé à Flers-en-Escrebieux

Georges Dhainaut, cultivateur à **Flers-en-Escrebieux**, vendait à Douai du lait qu'un prélèvement révéla être mouillé à 20 %.

Le tribunal correctionnel le condamna à 15 jours de prison. Devant la Cour, le prévenu proteste de son innocence. Il se dit dans la pénible obligation d'accuser son fils, qui achetait quatre-vingts litres de lait à la Coopérative de Quiéry-la-Motte et en revendait cent.

D'ailleurs, le fils Dhainaut, qui assiste au procès, revendique la responsabilité du délit. Me Wormser demande un complément d'enquête.

La Cour en ordonne ainsi et désigne le conseiller Rozet pour s'occuper de cette affaire.

L'épilogue d'un combat de boxe malheureux à Courrières

A **Courrières**, le 4 mars dernier, un gala était organisé sous les auspices de la Fédération Française de Boxe, par MM. Jules Montagne, de Courrières, et Jean Domergue, d'Avion, avec la participation de plusieurs débutants. L'un de ces derniers, le jeune Ricq, mis hors de combat à la suite de crochets à la mâchoire, qui avait été cinq fois terrassé aux deux premières reprises, eut le maxillaire inférieur brisé en deux endroits. Il dut être hospitalisé un mois et il subit encore actuellement une légère incapacité de travail.

Les organisateurs n'ay